

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 novembre 2020

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 2 novembre 2020 à 19 h 30, par conférence téléphonique.

SONT PRÉSENTS

M. le maire
Mmes les conseillères

Rémi Fortin

M. le conseiller

Johanne Fillion
Lyne Gagnon
Berthier Fortin
Roger Vaillancourt
Serge Fillion

Les membres sont tous présents par téléphone-conférence. La séance est tenue sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

En raison de la pandémie de coronavirus, l'arrêté 2020-004 du 13 mars 2020, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication. Les décrets subséquents qui prolongent l'état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020. L'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. Ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale
et secrétaire-trésorière

Yvette Boulay

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2020-11-156

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 tel qu'il a été préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-11-157

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 5 octobre 2020 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par M. le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 novembre 2020

2020-11-158 **APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par M. le conseiller Serge Fillion, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de vingt-neuf mille six cent soixante et onze dollars et neuf (29 671,09 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de deux mille quatre cent vingt dollars et vingt-quatre (2 420.24 \$), et les salaires nets payés au montant de quatorze mille neuf dollars et neuf (14 009,09 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de quarante-six mille cent dollars et quarante-deux (46 100,42 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 1985 à 2009.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2020-11-159 **PRISE D'ACTE – DÉPÔT – ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2020**

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport des états des revenus et dépenses de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020, incluant les prévisions des revenus et dépenses jusqu'au 31 décembre 2020.

DE prendre acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020 avec la même période de l'année financière 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-11-160 **AUTORISATION – DESTRUCTION D'ARCHIVES MUNICIPALES SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION – DIVERS DOCUMENTS DES ANNÉES 1965 À 2014**

CONSIDÉRANT QUE la liste des archives municipales pouvant être détruites en 2021 est dressée, et ce, conformément au calendrier de conservation des archives municipales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la destruction par déchetage des archives municipales concernant les années financières 1965 à 2014, conformément aux dispositions du calendrier de conservation des archives municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la destruction par déchetage des archives municipales faisant l'objet de la liste dressée et datée du 2 novembre 2020, et ce, en conformité avec le calendrier de conservation de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

QUE la liste des archives municipales à détruire en 2021 est conservée au service de l'administration.

QUE le déchetage des archives municipales se fait par le personnel municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 novembre 2020

2020-11-161

ÉTABLISSEMENT DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL – CALENDRIER 2021

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

D'établir, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, en fixant le jour, la date et l'heure du début des séances ordinaires, lesquelles se tiendront à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, selon ce qui suit :

- Le lundi	11 janvier 2021	19 h 30;
- Le lundi	1 ^{er} février 2021	19 h 30;
- Le lundi	1 ^{er} mars 2021	19 h 30;
- Le mardi	6 avril 2021	19 h 30;
- Le lundi	3 mai 2021	19 h 30;
- Le lundi	7 juin 2021	19 h 30;
- Le mardi	6 juillet 2021	19 h 30;
- Le lundi	2 août 2021	19 h 30;
Le mardi	7 septembre 2021	19 h 30;
- Le lundi	4 octobre 2021	19 h 30;
- Le lundi	1 ^{er} novembre 2021	19 h 30;
- Le lundi	6 décembre 2021	19 h 30.

QU'un avis public concernant l'établissement du calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil municipal sera affiché aux deux endroits désignés, et ce, conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-11-162

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – REQUÊTE DE CITOYENS – DÉNEIGEMENT D'UN SECTEUR DU CHEMIN DU 10^E ET 11^E RANG – SECTEUR DE CHEMIN NON ENTRETENU L'HIVER PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – HIVER 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE M. Réjean Bérubé a présenté une requête écrite en date du 2 octobre 2020, et ce, en son nom et au nom des autres propriétaires du secteur concerné, pour recevoir l'autorisation de procéder ou de faire procéder au déneigement d'un secteur du chemin situé entre les numéros civiques 161 et 191, chemin du 10^e et 11^e Rang, à Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE le secteur du chemin du 10^e et 11^e Rang visé par la requête d'autorisation de déneigement est un secteur de chemin non entretenu et non ouvert à la circulation automobile en période hivernale par la Municipalité, et ce, en vertu du « Règlement numéro 98-09 modifiant le Règlement numéro 96-01 décrétant l'entretien et la dispense d'entretien des chemins d'hiver à la circulation des véhicules automobiles et autres véhicules »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser M. Réjean Bérubé à procéder ou à faire procéder au déneigement, et ce, aux frais des propriétaires concernés, d'un secteur du chemin du 10^e et 11^e Rang, à Saint-René-de-Matane, situé entre les numéros civiques 161 et 191, secteur de chemin non entretenu et non ouvert à la circulation automobile en période hivernale par la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

D'autoriser le déneigement d'un secteur du chemin du 10^e et 11^e Rang, secteur de chemin non entretenu en période hivernale par la Municipalité, conditionnellement à ce que soient respectées les exigences émises et décrites dans un protocole d'entente à intervenir entre M. Réjean Bérubé, agissant en son nom et au nom des propriétaires du secteur concerné et la Municipalité de Saint-René-de-Matane, et ce, en vertu du règlement intitulé « Règlement numéro 98-09 modifiant le Règlement numéro 96-01 décrétant l'entretien et la dispense d'entretien des chemins d'hiver à la circulation des véhicules automobiles et autres véhicules ».

D'exiger que les propriétaires du secteur concerné par la présente requête fournissent une police d'assurance responsabilité civile d'un million de dollars (1 000 000 \$), en vertu de l'article 4 du règlement numéro 98-09, et ce, avant la signature du protocole d'entente à intervenir.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 novembre 2020

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le protocole d'entente ci-dessus mentionné ainsi que tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-11-163

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – REQUÊTE DU GROUPE LABEL (2004) INC. – DÉNEIGEMENT D'UNE PORTION DES CHEMINS DU 13^E RANG, DU 14^E RANG, SAINT-RENÉ-DE-MATANE – CHEMINS NON ENTRETENUS À LA CIRCULATION AUTOMOBILE EN PÉRIODE HIVERNALE – HIVER 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Lebel (2004) inc. a présenté une requête écrite en date du 31 octobre 2020, pour recevoir l'autorisation de procéder ou de faire procéder au déneigement d'une portion des chemins du 13^e Rang, du 14^e Rang (sur une distance de 1,6 km), à Saint-René-de-Matane, hiver 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs visés par la requête d'autorisation de déneigement sont des chemins non entretenus et non ouverts à la circulation automobile en période hivernale par la Municipalité, et ce, en vertu du « Règlement numéro 98-09 modifiant le Règlement numéro 96-01 décrétant l'entretien et la dispense d'entretien des chemins d'hiver à la circulation des véhicules automobiles et autres véhicules »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le Groupe Lebel (2004) inc. à procéder ou à faire procéder au déneigement, et ce, aux frais du requérant, d'une portion des chemins du 13^e Rang, du 14^e Rang (sur une distance de 1,6 km), à Saint-René-de-Matane, chemins non entretenus et non ouverts à la circulation automobile en période hivernale par la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

D'autoriser le déneigement d'une portion des chemins du 13^e Rang, du 14^e Rang (sur une distance de 1,6 km), à Saint-René-de-Matane, conditionnellement à ce que soient respectées les exigences émises et décrites dans un protocole d'entente à intervenir entre Le Groupe Lebel (2004) inc. et la Municipalité de Saint-René-de-Matane, et ce, en vertu du règlement intitulé « Règlement numéro 98-09 modifiant le Règlement numéro 96-01 décrétant l'entretien et la dispense d'entretien des chemins d'hiver à la circulation des véhicules automobiles et autres véhicules ».

D'exiger que Le Groupe Lebel (2004) inc., concerné par la présente requête, fournisse une police d'assurance responsabilité civile d'un million de dollars (1 000 000 \$), en vertu de l'article 4 du règlement numéro 98-09, et ce, avant la signature du protocole d'entente à intervenir.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le protocole d'entente ci-dessus mentionné ainsi que tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-11-164

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-02, INTITULÉ « RÈGLEMENT RÉGISSANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-07 »

Mme la conseillère Johanne Fillion donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 2020-02, intitulé « Règlement régissant l'utilisation de l'eau potable et abrogeant le règlement numéro 2012-07 ».

Le règlement a pour but de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-11-165

RECONDUCTION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE SUPRALOCAL 2021-2025

CONSIDÉRANT QUE l'entente sur les équipements et infrastructures à caractère supralocal prend fin le 31 décembre 2020;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 novembre 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite conclure une nouvelle entente avec la Ville de Matane en ce qui concerne la gestion des équipements et infrastructures à caractère supralocal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser M. le maire Rémi Fortin et Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le protocole d'entente selon les conditions établies et convenues entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-11-166

ADHÉSION – RÉSEAU BIBLIO DU BAS SAINT-LAURENT – BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

D'autoriser l'adhésion de la bibliothèque de Saint-René-de-Matane au service du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent à compter de l'exercice financier 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-11-167

DEMANDE DE FINANCEMENT – FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU – CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE - CENTRE MULTIFONCTIONNEL – SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane projette la construction d'un bâtiment multifonctionnel (bibliothèque, loisirs et fermières);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Berthier Fortin, à savoir :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande une participation financière à la Caisse Desjardins de La Matanie au montant de soixante mille dollars (60 000\$).

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite obtenir également un financement récurrent sur les trois (3) prochaines années à la hauteur de 10 000\$ par année.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane offre à la Caisse Desjardins de La Matanie de nommer le bâtiment multifonctionnel à leur nom.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-11-168

LIBÉRATION DU CHÈQUE DE GARANTIE DE SOUMISSION – RECHARGEMENT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES – ROUTE DUFOR – LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION ST-RAYMOND INC.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à libérer le chèque de garantie de soumission au montant de dix mille huit cent soixante dollars (10 860 \$) de Les Entreprises de Construction St-Raymond inc. de Matane, dans le cadre de l'appel d'offres pour le rechargement de matériaux granulaires pour la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-11-169

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ACHAT DE PARCELLE DE TERRAIN RUE DUMAS - PLAN CADASTRAL – M. JEAN-MARC MICHAUD, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE – ABROGATION – RÉOLUTION 2020-10-142

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane désire se porter acquéreur d'une parcelle de terrain à l'extrémité de la rue Dumas pour le service déneigement;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 novembre 2020

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE mandater l'arpenteur-géomètre Jean-Marc Michaud pour réaliser un plan cadastral de la partie de terrain à acquérir.

QUE les honoraires professionnels s'élèvent à mille deux cent sept dollars (1 207,00\$), taxes en sus.

QUE la résolution numéro 2020-10-142 est abrogée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE – COMPTE RENDU – SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2020

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance ordinaire du mois d'octobre 2020 du conseil des maires de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

- a) Céduler les entrevues pour le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière dans la semaine du 10 novembre 2020;
- b) Discussion à la prochaine séance au sujet des conditions de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Boulay : À prévoir le 7 décembre 2020.

QUESTIONS DU PUBLIC

La séance ordinaire se tenant par conférence téléphonique, il n'y a pas de public.

2020-11-170

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 2 novembre 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 51.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Maire et Président de la séance

Yvette Boulay, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Rémi Fortin
Maire

Yvette Boulay DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière